



60 communes, 3 EPCI, 104 104 habitants  
Lannion-Trégor Communauté  
Communauté de communes du Haut-Trégor  
Communauté de communes de la Presqu'île de Lézardrieux  
Espace Chappe – 1, rue Chappe – 22300 Lannion  
Tél. 02 96 48 66 33 – Fax 02 96 48 73 07  
info@paystregorgoelo.com – www.paystregorgoelo.com

## Conseil d'administration du GIP-ADT du Pays du Trégor-Goëlo

Jeudi 17 décembre 2015

Mairie de Pommerit-Jaudy

### PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DÉCEMBRE 2015 À LA MAIRIE DE POMMERIT-JAUDY

L'an deux mil quinze, le 17 décembre, à la mairie de Pommerit-Jaudy, le Conseil d'administration du GIP-ADT du Pays du Trégor-Goëlo s'est réuni sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, après convocation adressée individuellement à chaque membre le 27 novembre 2015.

Nombre de votants : 18 votants présents

#### **MEMBRES PRESENTS :**

M. Maurice OFFRET, M. Jean-Yves KERAUDY, M. Paul LE BIHAN, M. Eric ROBERT, M. Roger PRAT, Mme Thérèse HERVE, Mme Anne LE COQ, M. André LE MOAL, M. Jean-Yves NEDELEC

M. André COENT, Mme Claudine FEJEAN

M. Gérard FALEZAN, M. Marc DANJON, M. Daniel GEORGE, M. Xavier ROLLAND, M. Eric TRIAUD, M. Philippe VITAL, M. Pierre LAVANANT

#### **MEMBRES INVITES :**

M. Didier TASSET, Mme Sylvie BRICHET (représentante de l'ADIT non votante)

#### **MEMBRES ABSENTS EXCUSES :**

Mme Isabelle NICOLAS, M. Joël LE JEUNE, M. Hervé GUELOU, Mme Michelle PRAT-LE MOAL, M. Loïc MAHE, M. Frédéric LE MOULLEC, M. Arnaud PARISCOAT, M. Alain CADEC, M. Patrice KERVAON

M. Gilles BLANSCHONG, M. Alain HUBERMAN, M. Benoît DUMONT, M. Jean-Pierre TRILLET, Mme Estelle KERAVAL, Mme Michelle GUYON, Mme Catherine LE BRAS

Mme Sophie YANNOU-GILLET, Mme Corinne ERHEL, Mme Annie LE HOUEROU

Mme Cécile CHABROL, Mme Catherine ANCEAUME, Mme Christelle BACOR, Mme Enora BRETON, Mme Elodie EVEILLARD, Mme Evelyne GIRAUDON, M. Baptiste PACQUETEAU, Mme Anne-Claire SARCHET, Mme Gaëlle THOUMENT, techniciens du Pays du Trégor-Goëlo, sont également présents.

En l'absence de la Présidente, Isabelle NICOLAS, suite à un deuil dans sa famille, Maurice OFFRET, 1er Vice-Président, assure la présidence de la séance, accueille les membres du Conseil d'administration et remercie le maire de Pommerit-Jaudy pour son accueil.

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, le 1er Vice-Président demande au Conseil d'administration s'il y a des remarques sur le compte-rendu du CA du 22 octobre 2015 qui se tenait à la Communauté de communes de la Presqu'île de Lézardrieux à Pleudaniel.

En l'absence de remarque, le 1er Vice-Président propose au Conseil d'administration de valider le compte-rendu du CA du 22 octobre 2015.

Le Conseil d'administration valide à l'unanimité le procès verbal du CA du 22 octobre 2015.

## 1. GIP-ADT

### Orientations 2016 du Pays du Trégor-Goëlo et perspectives d'évolution

Maurice OFFRET rappelle au Conseil d'administration le programme de travail du Pays du Trégor-Goëlo pour 2016, dans le respect des conventionnements en cours et sous réserve d'éventuelles évolutions pouvant intervenir en cours d'année :

- Aménagement du territoire :
  - ✓ Contrat de partenariat Europe-Région-Pays 2014-2020 : fonds régionaux et fonds européens territorialisés LEADER / ITI FEDER / DLAL FEAMP
- Charte de l'environnement pour un développement durable :
  - ✓ Gestion intégrée de la zone côtière
  - ✓ Des champs à l'assiette
  - ✓ Conseil en énergie partagé
  - ✓ Espace Info->Energie
- Services à la population – santé :
  - ✓ Animation Territoriale de Santé
  - ✓ Contrat Local de Santé

Le 1er Vice-Président demande au Conseil d'administration s'il y a des remarques ou questions sur ce programme d'activités 2016.

En l'absence de remarque, le 1er Vice-Président évoque ensuite les échanges engagés lors du dernier Conseil d'administration concernant la mise en place un groupe de travail sur l'avenir du Pays afin de travailler sur les suites à donner aux démarches et travaux engagés par le Pays et sur la situation de l'équipe technique du Pays. Il indique au Conseil d'administration que le bureau du GIP, réuni le 24 novembre, a confirmé la nécessité d'engager ces réflexions dès début 2016.

Gérard FALEZAN confirme que cela correspond à une demande du Conseil de développement, qui souhaite participer activement à ces travaux.

André COENT souhaite que la Région soit interrogée sur son positionnement concernant l'avenir des pays bretons dont elle est le principal partenaire, notamment dans le cadre des Contrats de partenariat.

Maurice OFFRET soumet une proposition de composition pour ce groupe de travail :

- 7 représentants des EPCI membres (4 représentants de Lannion-Trégor Communauté, 2 représentants de la Communauté de communes du Haut-Trégor, 1 représentant de la Communauté de communes de la Presqu'île de Lézardrieux)
- 5 représentants du Conseil de développement, comprenant le Président du Conseil de développement

soit 12 membres, dans le respect de la répartition : 60% de représentants des collectivités et 40% de membres du Conseil de développement

- la Présidente, représentant le Conseil départemental membre du GIP, et la directrice du Pays

soit un total prévisionnel de 14 membres.

Les membres du Conseil d'administration valident cette base de composition en précisant que, en tant que de besoin, ce groupe pourra être complété par d'autres intervenants dont les contributions seront utiles aux travaux (conseiller-ère régional-e référent-e, représentant du personnel, etc.).

### Délibération relative au budget prévisionnel 2016 du GIP-ADT du Pays du Trégor-Goëlo

Maurice OFFRET rappelle que des documents préparatoires ont été communiqués aux membres du Conseil d'administration, dont le détail du budget prévisionnel du GIP-ADT du Pays du Trégor-Goëlo qui s'organise autour des différents programmes de la façon suivante :

<b>Démarches/programmes portés par le Pays 2016</b>	<b>ETP 2016</b>	<b>BP 2016</b> Salaires et charges, Frais fonctionnement, Actions - Etudes
Administration et animation du GIP et du Conseil de développement Coordination du Contrat de partenariat	2,9	188 175 €
Des Champs à l'assiette [Charte de l'environnement]	0,3	22 692 €
Gestion intégrée de la zone côtière [Charte de l'environnement]	0,5	31 422 €
Contrat de partenariat Animation-gestion des Fonds européens LEADER & FEAMP	1,8	109 359 €
Animation territoriale de santé Contrat Local de Santé	1	56 459 €
<i>Conseil en énergie partagé [Charte de l'environnement]</i>	1	49 939 € <i>Participation uniquement des EPCI concernés</i>
<i>Espace Info-Energie [Charte de l'environnement]</i>	1	59 322 € <i>Financement à 100% par l'ADEME et la Région</i>
	8,5	<b>517 368 €</b>

Concernant la contribution des EPCI au GIP-ADT en 2016, Maurice OFFRET précise que le bureau du GIP, réuni le 24 novembre, a décidé de proposer au Conseil d'administration, afin d'équilibrer le budget prévisionnel 2016 à hauteur du 517 368 €, de revaloriser la participation des EPCI à hauteur de 112 477 €, représentant 0,950€/hab. (pop. DGF 2015), soit une augmentation de +0,88%.

Le 1er Vice-Président demande au Conseil d'administration s'il y a des remarques ou questions sur le budget prévisionnel 2016 du GIP-ADT du Pays du Trégor-Goëlo.

En l'absence de remarque, le 1er Vice-Président soumet le budget prévisionnel 2016 du GIP-ADT du Pays du Trégor-Goëlo à la délibération du Conseil d'administration :

Vu l'article 18 – Chapitre 1 – de la convention constitutive du GIP-ADT (compétences du C.A. : adoption du budget),

Vu le budget prévisionnel présenté,

- LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAYS DU TRÉGOR-GOËLO APPROUVE À L'UNANIMITÉ**
- **LE BUDGET GÉNÉRAL PRÉVISIONNEL DU GIP-ADT POUR L'ANNÉE 2016 ÉQUILIBRÉ À HAUTEUR DE 517 368€ ;**
  - **LA SOLLICITATION DES EPCI POUR 2016 À HAUTEUR DE 0,950 EURO/HABITANT SUR LA BASE DE LA POPULATION DE RÉFÉRENCE DGF 2015 (REPRÉSENTANT UNE POPULATION TOTALE DE 118 447 HABITANTS) :**

	Cotisation 2016 =0,950€/hab. (DGF 2015)
LTC	85 014 €
CC Haut Trégor	18 118 €
CC Presqu'île de Lézardrieux	9 345 €
<b>Total</b>	<b>112 477 €</b>

### [Délibération pour le versement du solde des cotisations 2015 à la Maison de l'emploi et de la formation professionnelle](#)

Maurice OFFRET rappelle qu'une convention de partenariat a été signée le 7 mai 2015 entre le GIP-ADT du Pays du Trégor-Goëlo et l'association « Maison de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du Pays du Trégor-Goëlo » concernant l'attribution d'une subvention de 33 500 € pour l'année 2015, sur la base de deux versements : 75 % de la subvention en mai 2015 (25 125 €) et le solde, 25 %, en décembre 2015.

Cette convention indique également que « *le versement de cette subvention sera effectué sous réserve du versement au Pays des cotisations des EPCI* ». Maurice OFFRET précise que, à ce jour, la totalité des subventions destinées à la MDEFP a été perçue par le Pays.

Le 1er Vice-Président propose donc aux membres du Conseil d'administration d'approuver le versement du solde de la subvention 2015 à l'association « Maison de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du Pays du Trégor-Goëlo », soit 8 375 €.

Jean-Yves KERAUDY, Président de la MDEFP, ne prend pas part au vote.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAYS DU TRÉGOR-GOËLO APPROUVE, À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS, LE VERSEMENT DU SOLDE DE LA SUBVENTION 2015 À L'ASSOCIATION « MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DU PAYS DU TRÉGOR-GOËLO », SOIT 8 375 €.**

## **2. Contrat de partenariat Europe-Région-Pays 2014-2020**

### [Approbation de la Convention de mise en œuvre de l'ITI FEDER](#)

Maurice OFFRET rappelle que le Pays du Trégor-Goëlo s'est vu attribuer une dotation de 1 600 701 € de FEDER répartie de la façon suivante :

- Développement des usages et de la culture numériques = 191 978 €
- Développement des énergies renouvelables = 292 208 €
- Réhabilitation énergétique du parc de logement social = 433 182 €
- Développement de l'inter et la multi-modalité afin de développer les modes de transport durable (PEM, transports en commun en site propre, gares TER et arrêts principaux des lignes routières régionales) = 683 333 €

La Convention qui lie l'Autorité de gestion (la Région Bretagne) et l'Organisme intermédiaire (le GIP-ADT du Pays du Trégor-Goëlo) pour la mise en œuvre de cet ITI FEDER, ainsi que ses annexes ont été communiquées aux membres du Conseil d'administration, via le site Internet du Pays, le 9 décembre. La signature de cette Convention devrait pouvoir intervenir début 2016.

Le 1er Vice-Président propose au Conseil d'administration de se prononcer sur la Convention de mise en œuvre de l'ITI FEDER :

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAYS DU TRÉGOR-GOËLO, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE LA VERSION FINALE DE LA CONVENTION AUTORITÉ DE GESTION / ORGANISME INTERMÉDIAIRE RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ITI FEDER DU PAYS DU TRÉGOR-GOËLO ET SES ANNEXES ;**
- **AUTORISE LA PRÉSIDENTE DU GIP-ADT DU PAYS DU TRÉGOR-GOËLO OU SON DÉLÉGATAIRE À NÉGOCIER ET À SIGNER TOUT DOCUMENT RELATIF À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ITI FEDER, DONT LA PRÉSENTE VERSION FINALE DE LA CONVENTION AUTORITÉ DE GESTION / ORGANISME INTERMÉDIAIRE RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ITI FEDER DU PAYS DU TRÉGOR-GOËLO ET SES ANNEXES.**

### État d'avancement de la Convention de mise en œuvre du programme LEADER

Maurice OFFRET informe l'assemblée que la signature des Conventions LEADER est décalée au premier trimestre 2016 en raison du temps nécessaire à la vérification des fiches-actions par l'ASP (Agence de Services et de Paiement), qui est également mobilisée par la clôture du précédent programme LEADER, et des élections régionales.

Christelle BACOR précise les étapes en cours :

- vérification de la contrôlabilité des fiches-actions par l'ASP,
- déclinaison par Pays du modèle type de Convention et rédaction des annexes,
- validation des fiches-actions par l'ASP. À partir de cette validation, le Comité unique de programmation pourra travailler sur la mise en œuvre du programme LEADER avec notamment la définition des critères et modalités de financement.

Il n'y a donc pas à ce jour de projet de Convention de mise en œuvre du programme Leader 2014-2020 du Pays du Trégor-Goëlo à soumettre aux instances du GIP-ADT.

### Point sur l'appel à projets DLAL FEAMP

Christelle BACOR indique à l'assemblée que l'appel à projets du volet territorial (DLAL) du FEAMP a été lancé le 25 novembre pour une réponse au plus tard le 13 mai 2016.

La sélection finale des groupes devrait intervenir dans les deux mois qui suivront le dépôt des dossiers. Les candidatures seront examinées par un comité d'experts qui auditionnera les candidats. Pour les candidatures retenues, les Conventions de mise en œuvre devraient être signées en septembre 2016.

Christelle BACOR rappelle que les Pays de Guingamp et du Trégor-Goëlo se sont accordés sur une candidature commune à cet appel à projets et présente la méthodologie retenue pour l'élaboration de cette candidature :

- actualisation du diagnostic « pêche - aquaculture » à partir des éléments de la démarche GIZC du Pays du Trégor-Goëlo étendus au territoire du Pays de Guingamp,
- mise en place d'un groupe de travail inter-Pays qui devrait se réunir à trois reprises pour partager le diagnostic, définir la stratégie du territoire et élaborer les fiches-actions,
- définition d'une gouvernance commune du programme et de la maquette financière,
- validation à différentes étapes par les instances des deux Pays et par le CUP commun.

Le Conseil d'administration acte les éléments présentés.

### Articulation Contrat de partenariat / Comité unique de programmation / FNADT

Dans la suite de l'intervention de Madame le Sous-Préfet lors du Conseil d'administration du 22 octobre, Maurice OFFRET informe l'assemblée que les Pays bretons ont été destinataires d'un courrier en date du 6 novembre co-signé par le Président du Conseil régional et le Préfet de région, qui confirme l'examen à partir de 2016 en Comité unique de programmation des projets sollicitant le volet territorial du CPER (FNADT), ces projets sollicitant souvent un co-financement dans le cadre du Contrat de partenariat. Pour l'examen de ces projets, l'Etat aura alors voix délibérative au sein du Comité.

Ces nouvelles modalités de fonctionnement seront précisées lors de la reprise des réunions du Comité unique de programmation en 2016 et nécessiteront d'amender le règlement intérieur du Comité.

## **3. Informations sur les programmes en cours**

### Point sur les actions de la démarche d'Animation Territoriale de Santé

André LE MOAL rappelle que 4 soirées d'information ont été organisées en 2015 à destination des élus :

- 1/ « Élus et fêtes locales, enjeux et perspectives d'actions face aux consommations excessives d'alcool sur la commune »
- 2/ « Les soins psychiatriques sans consentement »
- 3/ « Élus, gendarmes, intervenir en situation de crise » - module 1 : « L'annonce d'une mort violente »
- 4/ « Élus, gendarmes, intervenir en situation de crise » - module 2 : « Prévenir le suicide »

Au regard du bilan très satisfaisant de ces rencontres, ces soirées d'information seront reconduites en 2016 et les élus du territoire sont invités à proposer des sujets, thèmes, préoccupations qu'ils souhaiteraient aborder.

Eric ROBERT demande si les soirées qui seront organisées en 2016 porteront nécessairement sur de nouvelles thématiques ou si les thématiques proposées en 2015 pourront être reprises.

André LE MOAL invite les élus intéressés à se rapprocher d'Elodie EVEILLARD, animatrice territoriale de santé du Pays, pour faire connaître leurs besoins et attentes.

Concernant l'expérimentation relative à la prévention du suicide engagée depuis 2009 sur les Pays du Trégor-Goëlo et de Guingamp avec le soutien de l'ARS et du Conseil régional, André LE MOAL indique que le programme d'actions proposé pour les trois prochaines années a été entériné par l'ARS qui le soutiendra financièrement. Ces actions seront désormais portées par la Fondation Bon Sauveur. L'objectif est également d'étendre la dynamique à d'autres secteurs géographiques du Pays, après le secteur du Pays Rochois.

Enfin, André LE MOAL évoque la demande faite par l'Etat aux communes de moins de 1 500 habitants de supprimer le CCAS. Il estime que cette question doit être regardée avec beaucoup d'attention en raison de l'augmentation des situations de fragilité économique et sociale dans les communes et des réponses qui peuvent être apportées à ces situations.

## **4. Gestion du personnel**

### Délibération sur les ordres de mission annuels des salariés du GIP

Conformément au décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 (art. 2 et art. 3) et à l'arrêté du 9 juillet 2008-art 15, des

ordres de mission annuels ont été mis en place permettant de couvrir l'ensemble des déplacements professionnels de l'équipe technique (dans le périmètre de la région) et ainsi de simplifier les démarches administratives relatives à ces déplacements.

Marc DANJON note que les salariés utilisant leur véhicule personnel doivent prendre des dispositions particulières auprès de leur assurance.

Cécile CHABROL précise que les salariés doivent prioritairement utiliser le véhicule de service, mais qu'ils peuvent effectivement être amenés à utiliser leur véhicule personnel ; cela doit donc être pris en compte dans leur contrat d'assurance.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAYS DU TRÉGOR-GOËLO, À L'UNANIMITÉ,  
AUTORISE LA PRÉSIDENTE DU GIP-ADT À DONNER UN ORDRE DE MISSION ANNUEL À :**

- Cécile CHABROL, directrice
- Anne-Claire SARCHET, animatrice territoriale
- Évelyne GIRAUDON, secrétaire comptable
- Gaëlle THOUEMENT, chef de projet
- Baptiste PACQUETEAU, conseiller en énergie partagé
- Enora BRETON, conseillère énergie
- Christelle BACOR, chef de projet
- Catherine ANCEAUME, assistante
- Élodie EVEILLARD, chargée de mission

pour les motifs de déplacement suivants :

- tous les déplacements liés à l'activité du Pays du Trégor-Goëlo,
- tous les déplacements sur la résidence administrative (Lannion), à l'intérieur et hors du département des Côtes d'Armor et dans la limite de la région Bretagne,

pour une période de 12 mois à compter du 1er janvier 2016,

concernant les moyens de transport suivants : voiture de service, véhicule personnel, train.

## 5. Questions diverses

Eric TRIAUD s'interroge sur les modalités de représentation du Pays touristique au sein du Pays du Trégor-Goëlo, l'association du Pays touristique devant disparaître au profit d'une entente intercommunautaire.

Cécile CHABROL rappelle que les membres du « collège privé » du Conseil d'administration du GIP-ADT représentent le Conseil de développement et sont donc désignés par le Conseil de développement.

Gérard FALEZAN confirme que cette question sera traitée au sein du Conseil de développement.


Enfin, Gérard FALEZAN attire l'attention des membres du Conseil d'administration sur la situation du CMB/ARKEA.

La réforme actuelle au sein du Crédit Mutuel risque de faire perdre son autonomie au Crédit Mutuel-ARKEA. Son implantation dans le Finistère pourrait notamment être remise en question au profit d'une concentration des services en Ile-de-France, ce qui impacterait fortement la situation de l'emploi et l'aménagement du territoire de la Bretagne occidentale.

Gérard FALEZAN indique que des courriers ont été adressés aux élus locaux pour les alerter et les mobiliser.

Maurice OFFRET s'assure qu'il n'y a pas d'autres questions diverses et remercie toutes les personnes présentes. Il lève la séance à 19h et invite les membres à partager le verre de l'amitié offert par la mairie de Pommerit-Jaudy.

Compte-rendu établi le 15/01/16

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Isabelle', with a long horizontal flourish extending to the right.

Isabelle NICOLAS  
Présidente du Pays du Trégor-Goëlo